

**Arrêté municipal 06/26 de police et de circulation**  
**Travaux de la place de l'église**  
**Fermeture de la voie départementale 328**

**Le maire d'Essert-Romand**

Vu le Code de la Route, notamment son article 225,

Vu le Code des Communes articles L131-1 à L131-4 et L131-7,

Vu la demande l'entreprise COLAS le 7 avril 2026, concernant des travaux de la place de l'église

Vu la nécessité de contraindre la circulation sur le CD 328, compte tenu des travaux sur la place de l'église

**ARRETE**

**Article 1 :**

La circulation sur le CD 328, entre les Eaux Vives et le chemin des Combes sera fermée à toute circulation à compter du 20/04/26 au 25/04/26 inclus de 7h30 à 18h00.

Les panneaux de signalisation adéquats de déviation seront installés par l'entreprise COLAS au niveau du chantier.

Une déviation est mise en place :

Depuis le lieu-dit de La Touvière, les véhicules seront déviés par la route de Graydon.

Depuis Morzine, la circulation se fera en direction du chemin des Combes puis par la route du Culaz et le chemin des Vallons.

La vitesse des véhicules sera limitée à 30km/heure aux abords de la zone.

L'entreprise responsable sera chargée de faire appliquer la sécurisation des abords.

**Article 2 :**

Le Maire d'Essert-Romand,

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montriond

SDIS

Haut-Chablais Interco

Entreprise COLAS

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux personnes mentionnées ci-dessus.

*Arrêté rendu exécutoire par sa publication ce jour. Non transmissible au contrôle de légalité en application de l'article L2131-2 du CGCT*

Fait à Essert-Romand, le 7 avril 2026

le maire d'Essert-Romand,  
Jean-François MUFFAT

**Mairie d'Essert-Romand**  
**65 Route de Thonon**  
**74110 Essert-Romand**

Tél. 04 50 75 72 17 Fax. 04 50 75 73 73

E-mail : [essertromand@wanadoo.fr](mailto:essertromand@wanadoo.fr) et mail urbanisme [esserturbanisme@orange.fr](mailto:esserturbanisme@orange.fr)

